



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 novembre 2008**

Délibération n° 2008-0369

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Programme eau et assainissement dans la commune de Kornaka au Niger**

service : **Direction générale - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 31 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 18 novembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Pédrini (pouvoir à M. Llung), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Albrand (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Coulon), Fleury (pouvoir à M. Bouju), Mme Ghemri (pouvoir à M. Lévêque), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Justet (pouvoir à M. Longueval), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Corazzol), M. Pillon (pouvoir à M. Lyonnet), Mmes Revel (pouvoir à M. Guimet), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Reppelin), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : Mmes Palleja, Pierron.

Séance publique du 17 novembre 2008**Délibération n° 2008-0369**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Programme eau et assainissement dans la commune de Kornaka au Niger**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau (ex CGE) et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau, ou Fonds eau.

Ce dispositif, auxquelles la Communauté urbaine et la société Veolia environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Le Niger est un pays vaste, aride et essentiellement rural, où la mise en place de nombreux programmes centralisés en matière d'eau et d'assainissement n'a pas permis de traiter les problèmes posés par l'accès à une eau de qualité pour la majorité de la population. En effet, le taux de couverture des besoins, estimé à environ 50 %, reste inférieur aux objectifs fixés par la politique nationale (70 % pour 2005), notamment en zone rurale.

C'est le cas des villages de la commune de Kornaka où l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est encore très insuffisant et ne permet pas de couvrir les besoins de l'ensemble des populations. Son amélioration est considérée aujourd'hui comme une priorité de développement par les populations. En effet, les femmes passent une part importante de leur temps sur les puits et beaucoup d'enfants se contentent de l'eau des mares, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur la santé des familles, l'éducation des enfants et l'économie villageoise. En outre, les capacités des structures de gestion villageoises et des Communes sont encore insuffisantes pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

Par conséquent, l'association Eau vive, qui mène depuis 1981 des projets d'approvisionnement en eau potable en Afrique sahélienne, sollicite l'appui du Fonds eau pour le financement de cinq puits villageois avec aménagements de surface, trois dispositifs-témoins par village de latrines familiales, lave-mains et postes d'eau potable, le renforcement de la gouvernance locale de l'eau par la création d'un poste d'agent communal de l'eau et de l'assainissement ainsi que la formation du personnel et des élus à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Le projet est évalué à un total de 139 773 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 50 000 €.

Lors de sa séance du 3 octobre 2008, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine serait donc de 25 000 €, Veolia eau apportant également 25 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi dite Oudin-Santini du 9 février 2005 ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'amélioration des services d'eau et d'assainissement par la réalisation de cinq puits villageois avec aménagements de surface et trois dispositifs-témoins par village de latrines familiales, lave-mains et postes d'eau potable, le renforcement de la gouvernance locale de l'eau et l'amélioration de l'économie locale dans la commune de Kornaka au Niger.

2° - Décide d'attribuer une subvention d'équipement de 25 000 €, au titre de l'année 2008, à l'association Eau vive, dont le siège est situé 4, rue Victor Beausse - 93100 Montreuil.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention de financement à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association Eau vive.

4° - La dépense qui en résultera pour la Communauté urbaine, à savoir une subvention d'équipement de 25 000 € à l'association Eau vive, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2008 - article 674 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2008.